

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9843
19 juin 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JUIN 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDONESIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre, en date du 18 juin 1970,
de la Mission des représentants spéciaux des Ministres des affaires étrangères
de l'Indonésie, du Japon et de la Malaisie, qui forment l'équipe de trois nations
désignée par la Conférence de Djakarta.

Conformément aux instructions reçues, je vous demanderais de bien vouloir
faire distribuer la lettre et le communiqué qui y est annexé comme documents
officiels du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) M. H. Roeslan ABDULGANI

LETTRE DATEE DU 18 JUIN 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE DIRECTEUR GENERAL DES AFFAIRES POLITIQUES DU MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE L'INDONESIE, LE VICE-MINISTRE ADJOINT DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES DU JAPON ET LE SECRETAIRE PERMANENT DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE LA MALAISIE

En tant que membres de la Mission des représentants spéciaux des Ministres
des affaires étrangères de l'Indonésie, du Japon et de la Malaisie, qui forment
l'équipe de trois nations désignée par la Conférence de Djakarta, nous nous sommes
entretenus avec vous le 12 juin 1970 et avons porté à votre connaissance ce qui
suit :

La Conférence de Djakarta a été convoquée parce que les pays participants
s'inquiétaient de plus en plus de l'évolution de la situation au Cambodge qui,
selon eux, pourrait avoir des conséquences dangereuses et imprévues pour la paix
et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est. Bien que, depuis un certain temps, les
pourparlers de Paris soient restés au point mort, la communauté internationale
continuait d'espérer que le cadre de négociations ainsi créé conduirait à une
solution pacifique du conflit vietnamien. Les faits survenus au Cambodge ont
cependant déçu ces espoirs. Ils ont aggravé la situation et étendu le théâtre du
conflit au Cambodge.

C'est en ayant ces considérations présentes à l'esprit que les Ministres des
affaires étrangères se sont réunis à Djakarta les 16 et 17 mai 1970. L'objet de
la Conférence de Djakarta était de rechercher des moyens pacifiques qui
permettraient au peuple cambodgien de maintenir sa souveraineté nationale, sa
neutralité et son intégrité territoriale. Ainsi qu'il ressort nettement du commu-
nique commun, tous les pays participants ont montré pendant toute la durée de la
Conférence leur sincère détermination de trouver des moyens concrets et réalistes
de parvenir à une solution pacifique du problème cambodgien et se sont scrupu-
leusement abstenus de prendre position et de faire de la Conférence une tribune se
prêtant à des confrontations ou des condamnations partisans. Les vues exprimées
et les décisions prises à la Conférence de Djakarta sont consignées dans son
communiqué, dont un exemplaire est joint à la présente lettre.

A la Conférence de Djakarta, les Ministres des affaires étrangères ont également chargé trois de leurs collègues, à savoir les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, du Japon et de la Malaisie d'entreprendre d'urgence des consultations en vue d'obtenir une action internationale concertée pour la réalisation d'un règlement pacifique. A leur tour, les trois Ministres des affaires étrangères ont désigné chacun un représentant spécial qui, de concert avec ses collègues, procéderont à ces consultations en son nom.

La Mission des trois représentants spéciaux propose de tenir des discussions avec, notamment, le Président et les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les coprésidents de la Conférence de Genève et les Etats membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle.

Bien qu'elle soit consciente des limites imparties à l'Organisation des Nations Unies en l'occurrence, la Mission tient à souligner à nouveau qu'en vertu de la Charte, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au premier chef au Conseil de sécurité. La Mission prie donc instamment les membres du Conseil de sécurité d'user de leur influence collective auprès des parties intéressées pour rechercher un règlement pacifique du conflit. L'autorité et le prestige de l'ONU en tant qu'organisation chargée de résoudre les conflits par des moyens pacifiques seraient sérieusement compromis si, bien qu'il soit spécialement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité restait inactif devant un conflit qui bouleverse la région indochinoise. En particulier, la Mission exprime l'espoir que le Conseil de sécurité fera de son mieux pour demander que les coprésidents et les participants à la Conférence de Genève de 1954 et les membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, que cette conférence a instituée, se concertent et coopèrent pour assurer la reprise des activités de ladite commission et que les participants à la Conférence de Genève de 1954 et toutes les autres parties intéressées se concertent en vue d'arriver à un consensus touchant la réunion prochaine d'une conférence internationale chargée de trouver une solution

juste, pacifique et efficace à la situation actuelle. En même temps, la Mission désirerait étudier plus à fond avec les membres du Conseil de sécurité les moyens de rétablir la paix et la stabilité dans la région indochinoise.

La Mission souligne à nouveau l'urgence de la tâche dévolue maintenant à tous les intéressés qui s'efforcent de trouver un règlement pacifique au conflit. Le cours des événements dans la région est tel que, si l'on n'y met pas un terme, il conduira à une situation, tant sur le plan militaire que sur le plan diplomatique, qui rendra un règlement pacifique infiniment plus difficile qu'il ne l'est déjà. La Mission apprécie hautement les efforts que le Conseil de sécurité a déployés et les résultats qu'il a obtenus en diverses occasions dans le passé pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et elle espère que les membres du Conseil de sécurité se préoccupent sérieusement de la situation qui existe au Cambodge et que, reconnaissant que le problème cambodgien constitue une menace grave pour la paix et la sécurité en Asie, ils apporteront toute l'aide possible à la recherche d'une solution pacifique.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur général des affaires
politiques du Ministère des affaires
étrangères de l'Indonésie,

(Signé) Anwar SANI

Le Vice-Ministre adjoint du Ministère
des affaires étrangères du Japon,

(Signé) Shinsaku HCGEN

Le secrétaire permanent du Ministère
des affaires étrangères de la
Malaisie,

(Signé) Tan Sri GHAZALI

COMMUNIQUÉ

Conférence des ministres des affaires étrangères,
Djakarta, 16 et 17 mai 1970

1. Sur l'invitation du Gouvernement de la République d'Indonésie, une Conférence des ministres des affaires étrangères s'est réunie à Djakarta (Indonésie) les 16 et 17 mai 1970, pour examiner la situation critique provoquée par les événements survenus récemment au Cambodge. Voici la liste des participants à la Conférence :

- M. William McMahon, ministre des affaires extérieures d'Australie;
- M. Kyu Hah Choi, ministre des affaires étrangères de la République de Corée;
- M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie;
- M. Klichy Aichi, ministre des affaires étrangères du Japon;
- M. Phagna Khamphan Panya, délégué du Premier Ministre des affaires étrangères du Laos;
- M. Tun Haji Abdul Razak Bin Dato Hussein, premier ministre adjoint et ministre de la défense de Malaisie;
- M. Keith Holyoake, premier ministre et ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande;
- Le général Carlos P. Romulo, secrétaire aux affaires étrangères des Philippines;
- M. Abdul Rahim Ishak, ministre d'Etat aux affaires étrangères de Singapour;
- M. Thanat Khoman, ministre des affaires étrangères de Thaïlande;
- M. Tran Van Lam, ministre des affaires étrangères de la République du Viet-Nam.

M. Adam Malik a été élu président de la Conférence, M. Tun Haji Abdul Razak et le général Carlos P. Romulo vice-présidents et M. Thanat Khoman rapporteur.

Mme Artati Marzuki Sudirdjo a été élue secrétaire de la Conférence.

2. Le Président de la République d'Indonésie, M. Soeharto, a ouvert la Conférence. Dans son discours d'ouverture, le Président a fait observer que ni les grandes puissances auxquelles il incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies, de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, ni les puissances ayant des responsabilités particulières au titre de l'Accord de Genève de 1954 n'avaient manifesté l'intention de prendre des mesures à cet effet dans le cas du Cambodge. La Conférence de Djakarta avait donc été réunie à titre de première étape, mesure prise, en toute objectivité, en vue d'éviter que la situation n'empire et de contribuer au rétablissement d'une atmosphère de paix au Cambodge propre à permettre

au peuple cambodgien de résoudre ses problèmes sans intervention extérieure. Si ces objectifs étaient atteints, ils auraient en outre des répercussions favorables sur la question plus vaste qui consiste à trouver une solution pacifique de l'ensemble de la question d'Indochine.

3. Sur l'invitation de la Conférence, M. Yem Sambaur, second vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Cambodge, a exposé les faits intervenus récemment dans son pays et la situation actuelle et a répondu aux questions auxquelles son exposé a donné lieu.

4. Les ministres ont procédé en toute liberté et en toute franchise à un échange de vues sur la situation au Cambodge et dans l'ensemble de la région, dans un esprit de bonne volonté et de compréhension mutuelle. Ils ont reconnu que les pays de la région étaient responsables au premier chef du règlement des problèmes régionaux et que le rétablissement et le maintien de la paix exigeaient une coopération sur la base la plus large possible entre tous les pays directement ou indirectement intéressés. Ils ont exprimé l'espoir qu'à mesure que l'on approcherait d'un consensus parmi les pays d'Asie - les idées adoptées à la présente réunion pouvant à cet effet servir de point de départ - les pays qui n'étaient pas représentés à la Conférence viendraient se joindre aux discussions futures.

5. Inspirés par un désir commun de contribuer au rétablissement de la paix et de la tranquillité au Cambodge en particulier et en Asie du Sud-Est en général, les ministres ont réaffirmé l'attachement de leur pays à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies applicables au problème actuel, et notamment à l'Article premier de la Charte, qui prévoit le règlement par des moyens pacifiques de tous les différends entre les nations. Ils ont également évoqué la Déclaration de la Conférence des pays afro-asiatiques, tenue à Bandoung en avril 1955, en ayant tout particulièrement à l'esprit les principes touchant le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats.

6. Les ministres ont reconnu le désir du peuple cambodgien d'une part de conserver sa neutralité et de maintenir dans les affaires internationales sa position de non-alignement et, d'autre part, de régler lui-même ses propres affaires. Passant en revue la situation au Cambodge, les ministres ont cependant noté avec une vive inquiétude qu'elle s'était sérieusement aggravée et que, si l'on n'y mettait pas

un terme, elle constituerait une nouvelle menace à la paix et à la stabilité dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Les ministres ont été unanimes à penser qu'il appartenait au peuple cambodgien lui-même de déterminer, sans intervention extérieure, l'avenir du Cambodge conformément à la politique déclarée du Cambodge de stricte neutralité et de non-alignement, énoncée par le Gouvernement cambodgien dans sa déclaration de 1957 et réaffirmée depuis lors à maintes reprises. A ce propos, les ministres ont rappelé les engagements pris par les parties à l'Accord de Genève de 1954 et par les autres parties intéressées de respecter la souveraineté, la neutralité, l'unité et l'intégrité territoriales du Cambodge et de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures du pays.

7. Compte tenu des considérations ci-dessus, les ministres demandent instamment et fermement :

- i) Que toutes les hostilités cessent immédiatement et que toutes les forces étrangères soient retirées du territoire du Cambodge;
- ii) Que toutes les parties respectent la souveraineté, l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriales du Cambodge et s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays, de façon que le peuple cambodgien puisse résoudre ses problèmes par les moyens pacifiques de son choix et sans intervention ou pression extérieures;
- iii) Que les coprésidents et les participants à la Conférence de Genève de 1954 et les membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge créée par la Conférence se concertent et coopèrent pour assurer la reprise des activités de ladite Commission;
- iv) Que les participants à la Conférence de Genève de 1954 et toutes les autres parties intéressées se concertent en vue d'arriver à un consensus touchant la réunion prochaine d'une conférence internationale chargée de trouver une solution juste, pacifique et efficace à la situation actuelle.

8. Les ministres ont décidé de communiquer leurs vues et leurs recommandations à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle en prenne acte. Ce faisant, ils ont

exprimé l'espoir que tous les Membres des Nations Unies se rendraient ainsi compte de la gravité du problème et prêteraient leurs bons offices en vue du règlement pacifique du problème du Cambodge grâce à la réunion d'une conférence internationale organisée selon les principes suggérés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par d'autres personnalités.

9. Les ministres ont chargé trois personnes choisies parmi les membres de la Conférence - à savoir les Ministres des affaires étrangères du Japon, de la Malaisie et de l'Indonésie, qui doivent entreprendre d'urgence à cet effet des consultations entre eux et avec d'autres personnes - ainsi que les coprésidents de la Conférence de Genève, de rechercher les voies et moyens d'assurer l'application du paragraphe 7 III) et IV) et du paragraphe 8 ci-dessus et de s'entretenir avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et avec le Président et les membres du Conseil de sécurité, en vue d'obtenir que l'Organisation des Nations Unies agisse. Ils ont invité ces ministres à rendre compte des résultats de leurs efforts aux gouvernements représentés à la Conférence. Ils ont autorisé le Président de la Conférence à consulter ces gouvernements et les autres parties intéressées sur les mesures qui pourraient être prises en vue d'une solution pacifique.

10. Les ministres ont remercié le Gouvernement et le peuple de la République d'Indonésie de la généreuse hospitalité dont eux-mêmes et leurs délégations ont été l'objet pendant leur séjour à Djakarta et de l'excellente organisation de la réunion.
